

Proposition pour une 2^{ème} saisie de vœux à la phase d'ajustement



Pourquoi ?

- On fait de toute façon cette phase à la main donc on peut essayer de l'améliorer localement au-delà des préconisations du BO. Il n'y a pas de barrière technique avec l'outil informatique car on ne l'utilise pas pour cette phase
- Constat qu'en l'état actuel des choses on ne répond pas de façon satisfaisante aux demandes des collègues et nous avons tout à gagner que les collègues soient partie prenante de leur mutation même à titre provisoire. Les collègues ont le sentiment qu'on ne prend pas en compte leurs vœux, en fin de liste on extrapolait auparavant.
- Les collègues n'ont pas la même logique de vœux pour obtenir un titre définitif ou pour obtenir un titre provisoire : exemple d'une collègue remplaçante cette année qui nous dit au détour d'une école : « moi je ne mets jamais de poste de TR dans mes vœux car je n'en veux pas à titre définitif – je ne pourrai plus le quitter - mais à la 2^{ème} phase j'en voudrais bien plutôt qu'un poste fractionné ».

Proposition :

Faire une 2^{ème} saisie de vœux non informatisée pour avoir une base de données par collègue plus proche de la réalité d'une phase d'ajustement à titre pro.

Comment ? voir modèle PJ

Les collègues qui n'ont pas eu de poste à titre définitif à la 1^{ère} phase du mouvement remplissent un formulaire

→ *Temps 1* : Après une introduction purement informative sur la quotité de travail demandée, le collègue complète une liste d'écoles souhaitées (nombre de vœux à définir entre 15 et 30). Cette nouvelle liste est à notre sens utile car la logique du 2^{ème} mouvement peut être différente de la 1^{ère} phase. Ils stipulent si dans cette liste ils privilégient les postes entiers, fractionnés dans la même école ou l'ordre des vœux. Cette 1^{ère} question répond à une problématique rencontrée les années précédentes : les collègues en tête de liste barémée de la phase d'ajustement pouvaient se voir attribuer un poste fractionné parce qu'une école était dans leur vœu 1 alors qu'ils pouvaient avoir un poste entier sur vœu 3.

→ *Temps 2* : si on n'a pas trouvé de poste à attribuer au collègue dans sa liste précise de vœux, on utilise les 2^{ème} et 3^{ème} parties de la fiche dans laquelle le collègue donne des critères de choix (éducation prioritaire, PES) et classe toutes les zones et niveaux ainsi on verra si le collègue privilégie le critère géographique ou de niveau ou un mélange des 2. Ces 2^{ème} et 3^{ème} parties sont plus poussées que les 4 vœux géographiques qu'on avait précédemment en phase principale. Cela nous évite de trop extrapoler les vœux des collègues quand on arrive dans le bas de la liste barémée.

On ne peut pas se contenter de ce 2^{ème} temps uniquement sans liste de vœux précis, car ce serait moins favorable que le système actuel pour lequel on prend les vœux de la phase principale.

Une fois cette fiche complétée, on reprend la méthode de travail des années passées : groupe de travail sur plusieurs jours pour associer les postes et les attribuer en utilisant ces fiches en remplacement de la L6.

Nous avons abandonné très vite dans notre réflexion la piste des postes à construire en amont d'une saisie de vœux pour les collègues car cela nous obligerait de retravailler ces postes selon que le collègue qui obtient le poste est à temps partiel ou pas (et avec la contrainte des horaires des écoles).